

COMMUNE DE NIEDERSCHAEFFOLSHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2004 A 20 HEURES

Convocation en date du 6 décembre 2004

Sous la présidence de M. VIERLING Fernand, Maire

Membres présents à l'ouverture de la séance :

M. VIERLING Fernand, Maire

M. PAULUS Jean-Paul, M. VOEGELE Paul, M. GEIST Patrick, M. VOLGRINGER Alphonse,
Adjoints au Maire

M. TRIMBUR Franck, M. LANOIX Martin, M. DURRHEIMER Rémi, Mme WARTZOLFF Monique,
M. DAUL Claude, M. KELLER Richard, M. DOSSMANN Dominique, M. FURST Denis,
Conseillers Municipaux

Membres absents excusés :

M. GUTHMULLER Roland, M. SPITZER Gilbert, Conseillers Municipaux

1 - COMPLEXE SPORTIF ET FESTIF : ATTRIBUTION DES MARCHES

Le Maire donne lecture aux élus des résultats de l'appel d'offres ouvert et invite l'assemblée à confirmer l'attribution des marchés aux différentes entreprises, comme arrêté par la Commission d'Adjudication, à savoir :

Entreprises retenues et montant TTC des marchés :

Lot 01 - Terrassements, aménagements extérieurs : SCREG EST à 67 Mommenheim solution de base : 124 906,05 + tranche conditionnelle : 14 328,08 et variante : 14 999,16	154 233,29
Lot 02 - Assainissement : SCREG EST à 67 Mommenheim solution de base : 91 309,10 + tranche conditionnelle : 25 760,05	117 069,15
Lot 03 - Gros œuvre : CGS PICCIN à 57 Sarrebourg	392 326,33
Lot 04 - Dallage : PROSOL Technologies à 25 Besançon	49 236,21
Lot 05 - Charpente métallique : SARL ACMH à 70 Héricourt solution de base : 135 087,01 + tranche conditionnelle : 8 910,20	143 997,21
Lot 06 - Charpente en lamellé-collé : MATHIS SA à 67 Muttersholtz	29 062,80
Lot 07 - Couverture, étanchéité, bardage : COUVREST SA à 54 Ludres	239 369,00
Lot 08 - Menuiseries extérieures aluminium, vitrerie : Ets MEDER Rémy à 67 Schweighouse-sur-Moder	122 670,13
Lot 09 - Plâtrerie, faux plafonds : PLATRERIE du BAS-RHIN à 67 Strasbourg	33 503,31
Lot 10 - Menuiseries intérieures : SARL SIFFERLIN à 67 Mundolsheim solution de base : 50 599,17 + tranches conditionnelles 1 : 14 818,44 et 2 : 11 417,01	76 834,62
Lot 11 - Serrurerie : Ets MEDER Rémy à 67 Schweighouse-sur-Moder solution de base : 20 719,50 + tranche conditionnelle : 1 870,54	22 590,04
Lot 12 - Revêtements de sols sportifs : JUNGER Fils à 67 Hoerd	79 150,08
Lot 13 - Carrelage, faïence : DIPOL SA à Geispolsheim-Gare	20 988,04
Lot 14 - Peinture : ZIELINGER SARL à 67 Petersbach	30 522,29
Lot 15 - Electricité : Electricité VEIT à 67 Niederhausbergen	101 419,89
Lot 16 - Chauffage, ventilation : SNC Climatisation à 67 Niedermodern solution de base : 238 209,76 + tranche conditionnelle : 33 265,42	271 475,18
Lot 17 - Sanitaires : Sté NOUVELLE KRESS SA à 67 Bischheim solution de base : 78 117,64 + tranche conditionnelle : 2 715,17	80 832,81
Lot 18 - Equipements de cuisine : AFC EQUIPEMENTS à 67 Mutzig	

solution de base : 26 646,88 + tranche conditionnelle : 7 092,28	33 739,16
Lot 19 - Equipements sportifs : SATD SA à 67 Russ	32 085,09
T O T A L	2 031 104,63

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'ensemble des marchés établis pour un montant de 2 031 104,63 TTC;
- d'autoriser le Maire à signer les marchés, les ordres de service ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des travaux.

2 - RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU COMPLEXE SPORTIF ET FESTIF IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Le Maire fait part aux élus de la proposition d'Electricité de Strasbourg du 26 octobre 2004 relative à l'alimentation électrique du projet.

Compte tenu des besoins en puissance exprimés (110 kVA), il sera fait application du tarif jaune en raccordant les installations en basse tension et en souterrain.

Afin de pouvoir assurer la puissance minimale requise, il est indispensable de mettre en place un nouveau poste de transformation au bout de la rue du Stade, permettant d'atteindre la limite supérieure de 250 kVA en cas de besoins ultérieurs, sans frais supplémentaires.

Le bénéfice du tarif jaune implique le versement d'une contribution financière forfaitaire de 11.758,54 € HT, soit 14.063,21 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition d'Electricité de Strasbourg relative à l'application du tarif jaune à l'alimentation du projet, moyennant une contribution financière forfaitaire de 11.758,54 € HT, soit 14.063,21 € TTC;
- d'autoriser Electricité de Strasbourg à implanter un poste de transformation sur le terrain communal cadastré section 37 - parcelle 35;
- d'accepter l'ensemble des conditions figurant dans le projet de constitution de servitudes, par lesquelles les parties consentent et requièrent l'inscription des servitudes convenues au livre foncier, à la charge des biens sus-désignés, notamment en ce qui concerne le droit de passage de câbles, la servitude non-aedificandi, le droit d'installation d'un poste de transformation et le droit d'accès;
- d'accepter l'indemnité forfaitaire et définitive fixée à la somme symbolique d'un euro, l'ensemble des frais et de leurs suites étant à la charge d'Electricité de Strasbourg;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique, au nom et pour le compte de la commune, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la concrétisation du projet.

3 - DETERMINATION DE L'OPTION DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle aux élus que lors de la réunion des Commissions Réunies en date du 1^{er} décembre 2004, la réalisation du raccordement de la commune à la station d'épuration de Haguenau a recueilli onze avis favorables contre deux en faveur de la construction d'une nouvelle station sur le site, avec procédé de traitement des boues.

Le Conseil Municipal :

Considérant les solutions proposées par le Bureau d'Etudes SAFEGE dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de traitement et de transport des effluents de la commune,

Considérant l'avis émis par les Commissions Réunies,

Après en avoir délibéré, décide par onze voix contre deux :

- d'opter en faveur du raccordement de la commune au collecteur de Harthouse en vue du transport et du traitement des eaux usées de Niederschaeffolheim à la station d'épuration de Haguenau;

- de finaliser le projet de convention définissant les modalités techniques et financières entre les deux communes;
- de procéder à une consultation en vue de la désignation d'un bureau d'études chargé des études et reconnaissances complémentaires nécessaires à l'élaboration de l'avant-projet;
- de solliciter l'inscription du projet à un programme de subventionnement du Conseil Général et du Bassin Rhin-Meuse;
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation du projet.

4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE WINGERSHEIM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € au bénéfice de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Wingersheim à l'occasion de la participation de quelques membres de sa clique lors de la cérémonie commémorative du 11 novembre 2004.

Par dix voix contre trois, le Conseil Municipal se prononce par ailleurs contre l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association "Le Toit", centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Haguenau.

5 - GROUPE SCOLAIRE : DETERIORATION DE LA PEINTURE DES FACADES

Le Maire rappelle aux élus que les travaux de rénovation du groupe scolaire remontent à 2001. Il souligne l'aspect préoccupant des façades suite à une rapide dégradation de la peinture. Afin de définir la suite à réserver à ce litige, il invite les membres de la Commission du Patrimoine à assister à la réunion de concertation qui aura lieu sur place le vendredi 17 décembre 2004 à 15 heures, en présence du représentant de l'entreprise PLURIEL, de la société SCHREIBER RELIUS, fournisseur de peinture et de Monsieur Charles QUIRIN, maître d'œuvre.

Fait et délibéré à NIEDERSCHAEFFOLSHEIM le 10 décembre 2004

Le Maire,

Les Membres du Conseil Municipal,